MIEUX COMPRENDRE LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

je-roule-en-electrique.fr
ACCÉLÉRONS LE FUTUR

# COMMENT RÉPONDRE AU BESOIN DE RECHARGE PONCTUEL DES USAGERS ?

**Les collectivités** jouent un rôle essentiel dans le développement du maillage en infrastructures de recharge publiques sur le territoire national. Elles peuvent notamment **apporter des solutions de recharge ponctuelles** aux usagers lors de leurs **déplacements de moyenne ou de longue distance.**

## 3 PROJETS DE RECHARGE EN VOIRIE

### 1 LA RECHARGE À DESTINATION OU D'APPOINT

La **recharge à destination ou d'appoint en voirie** a pour but de proposer une offre de recharge publique aux **visiteurs de lieux d'intérêt d'une collectivité lors de déplacements de moyenne distance. Les puissances de recharge normale voire rapide**, généralement **jusqu'à 50 kW**, sont suffisantes pour ce type de besoin.

### 2 LES STATIONS DE RECHARGE

Les **stations de recharge en voirie** ont pour but de proposer une offre de recharge publique aux **usagers souhaitant retrouver de l'autonomie** le plus rapidement possible. **Les puissances de recharge rapide** sont dans ce cas à privilégier, de **50 à 350 kW,** en fonction de la qualité de service souhaitée.

### 3 LES HUBS DE RECHARGE

Les **hubs de recharge** ont pour but de proposer une offre de recharge **diversifiée pour répondre sur un même site à différents usages**. Ils répondent aux besoins de zones métropolitaines à forte densité où se côtoient la recharge : longue distance, **résidentielle**, à destination et professionnelle.

**Un panel de diverses puissances de recharge** est présent sur ce type d'installation, à la fois normale, de **7,4 à 22 kW**, mais aussi rapide, de **50 à 350 kW**.

# LES AIDES DISPONIBLES POUR LE DÉPLOIEMENT

## L'AIDE DU PROGRAMME ADVENIR

**Une prime couvrant 30%** des coûts de fourniture et d'installation (montants maximums d'aides entre 1 000€ et 9 000€ HT par point de recharge selon la puissance de recharge maximale théorique du matériel installé).

Plus d'informations sur **advenir.mobi**

## LE PRÊT MEZZANINE DE LA BANQUE DES TERRITOIRES

En complément du programme Advenir, la Banque des Territoires propose :

### Un prêt jusqu'à 50%

**du besoin total en fonds propres pour le financement des coûts d'investissement liés à l'installation des infrastructures de recharge, en voirie.**

Plus d'informations sur **banquedesterritoires.fr**

## BON À SAVOIR !

Les collectivités peuvent également installer des points de recharge en voirie dédiés aux deux-roues motorisés catégorie L. Pour les accompagner, le programme Advenir propose **une prime couvrant 30% des coûts de fourniture et d'installation**.

**Pour tout savoir sur la recharge d'une voiture électrique, consultez la fiche mémo dédiée.**

Programme piloté par : Avere France

Financé par : ADVENIR FORMATIONS

Plus d'informations sur : je-roule-en-electrique.fr ACCÉLÉRONS LE FUTUR

En partenariat avec : ecoCO2 Donnons du sens à l'énergie ; Ministère de la Transition énergétique ; République française ; ADEME Agence de la transition écologique ; CEE Les certificats d'économies d'énergie